

## La Consultation

Écrit par Nouveau Centre 71  
Lundi, 31 Août 2009 09:58 -

---

Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Les comités seront consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité. Ils pourront par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.